

DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

EXTRAIT

du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers  
en exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **27**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers  
absents : **3**

**OBJET :**

**Financement d'une  
extension du dispositif  
de vidéo-protection -  
Demande de subvention  
au titre du Fonds  
Interministériel de  
Prévention de la  
Délinquance (FIPD) 2025  
- Programme « S »**

**SEANCE DU MARDI 25 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 février à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le  
mercredi 19 février 2025 s'est réuni en salle du Conseil à Thiers Dore et  
Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,  
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,  
Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN,  
Pierre SUREDA, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT,  
Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Farida LAID,  
Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s  
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sophie DELAIGUE à Martine MUNOZ,  
Monique MORENO à Hélène BOUDON,  
Pepa CAENEN à Isabelle FUREGON,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK,  
Thierry BARTHELEMY,

Secrétaire de séance :

Farida LAID

**FINANCEMENT D'UNE EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) 2025 – PROGRAMME « S »**

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- **Vu** l'article 5 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;
- **Vu** l'article 1 du décret n°2019-1259 du 28 novembre 2019 modifiant le code de la sécurité intérieure relatif au Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD) ;
- **Vu** la délibération n°8 du Conseil Municipal de THIERS, en date du 19 mars 2024 ;
  
- **Considérant** qu'aucune enveloppe visant à financer les projets de vidéo-protection n'a été allouée à la Préfecture du Puy-de-Dôme, au titre de l'exercice budgétaire 2024 ;
- **Considérant** que les orientations fixées par la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance (SNPD) 2020-2024, restant applicables pour le FIPD 2025 dans l'attente de la SNPD 2025-2030 actuellement en refonte ;
- **Considérant** la publication d'un appel à projet FIPD 2025, comportant un programme « S », permettant de solliciter une aide financière à hauteur de 50 % au maximum, pour l'acquisition et l'installation de dispositifs de vidéo-protection ;
- **Considérant** la nécessité d'étendre le dispositif de vidéo-protection existant à THIERS, à de nouveaux sites, pour améliorer la sécurité des Thiernois et la prévention de la délinquance ;
- **Considérant** l'obtention d'une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le 24 octobre 2024, pour un montant de 24 720,00 euros au titre du programme « Sécurité dans les communes » ;
- **Considérant** que l'opération n'a pas encore connu un début d'exécution ;

Le projet présenté au titre du FIPD 2024 reste inchangé dans ses grandes lignes et répond toujours aux critères d'éligibilité en 2025 ;

Pour rappel, le projet consiste en l'installation de sept nouvelles caméras et de deux antennes relais, (nécessaires au bon fonctionnement du dispositif), aux sites suivants :

- Secteur 1 – 3 caméras : rond-point de l'avenue Philippe Dufour ; rue Rouget de l'Isle ; avenue Béranger (partie basse) ;
- Secteur 2 – 2 caméras : rue Jean Moulin ; avenue des Cizolles – rue Emile Zola ;
- Secteur 3 – 1 caméra : avenue de la gare ;
- Secteur 4 – 1 caméra : avenue Joseph Claussat – Centre d'Art Contemporain « le Creux de l'enfer »
- une antenne relais au château du Centre Technique Municipal – avenue de la 1<sup>ère</sup> armée ;
- une antenne relais au 10-12 rue de Barante – Mairie Annexe Site « Barante » ;

Comme en 2024, un plafond de 15 000 euros hors taxes par caméra est retenu pour le calcul de la subvention ;

Il est donc proposé de solliciter à nouveau, l'aide de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet FIPD 2025, pour un montant de 34 409,74 euros HT, soit 46,55 % du montant hors taxe actualisé du projet ;

Le plan de financement pour cette opération s'établit comme suit :

Coût estimatif de l'opération			
Poste de dépenses		Montant prévisionnel HT	
Caméras et frais d'installation		22 638,80 €	
Installation de deux antennes relais du dispositif		9 677,30 €	
Autres frais (raccordement, enregistreurs, équipements de transmission)		41 597,27 €	
<b>Coût HT</b>		<b>73 913,37 €</b>	
Plan de financement prévisionnel			
Financiers	Statut	%	Montant sollicité
Etat – FIPD 2025	A solliciter	46,55 %	34 409,74 €
Région AURA	Acquis	33,45 %	24 720,95 €
<b>Total financements publics</b> (Ne peut excéder 80%)		<b>80 %</b>	<b>59 130,69 €</b>
Fonds propres		20 %	14 782,67 €
<b>Total autofinancement</b> (Ne peut être inférieur à 20%)		<b>20 %</b>	<b>14 782,67 €</b>
<b>Coût HT</b>		<b>100,00%</b>	<b>73 913,37 €</b>

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **Approuve** la sollicitation d'une subvention auprès des services de l'Etat au titre du FIPD 2025 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Farida LAID




Stéphane RODIER

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 28/02/2025



ID : 063-216304303-20250225-250225\_32-DE